

**Service instructeur**  
Service d'Appui Administratif et Financier

N° 2008-7-4-5

**Service consulté**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA  
SOLIDARITE**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner les demandes de subvention de fonctionnement et d'équipement relevant de la Direction de la Solidarité, pour un montant de 263 808 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations dans le domaine de l'Action Sociale, le Conseil Général accorde chaque année des subventions de fonctionnement et d'équipement à des associations oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Lors de la séance du 28 avril 2008, la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement a examiné les demandes de participations financières pour un montant de 338 458 €. La Commission a proposé de retenir la somme de 263 808 €. Les propositions de cette commission vous sont récapitulées ci-dessous et dans les tableaux ci-joints sauf indication, il s'agit de subventions de fonctionnement.

Les montants nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2008.

**ENFANCE- FAMILLE**

- Entraide entre les Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat du Haut-Rhin- La Main Tendue- Colmar : 1 500€

Enveloppe 80421, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

Un avenant type sera signé entre l'Association d'Entraide entre les Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin -La Main Tendue- et le Département.

- Thémis-Bureaux Mulhouse- Strasbourg : 10 000 € au titre du fonctionnement + 72 000 € au titre de la mission administrateur ad'hoc

Enveloppe 61490, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

Une convention particulière sera signée avec l'association Thémis

- AFSCO- Ass. Familiale et Sociale Les Côteaux- Mulhouse : 6 700 €
- Association Européenne pour la Musique à l'Hôpital- Strasbourg : 1 240 €
- Association Enfance Eveil- Horbourg-Wihr : 600 €
- Accueillir la Vie- Wintzenheim : 800 €

Enveloppe 61486, programme G022, chapitre 65, nature 6574, fonction 41

Des conventions ou des avenants types seront signés avec les 4 associations ci-dessus.

- Centre Socio Culturel d'Illzach- Projet « Un soleil pour tous »: 2 500 €
- Centre Socio Culturel Papin- Mulhouse- Action « Manger, bouger pour bien grandir »: 650 €
- Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles- Mulhouse- Permanences délocalisées : 6 191 €
- Réagir Nettoyage Espaces Verts- Illzach- Projet « Un potager collectif »: 2 000€
- Centre de Rencontre et de Formation « La Petite Vigne »- Bennwihr- Ateliers créatifs pour les bénéficiaires du RMI : 2 000 €
- Centre Rhénan d'Art Contemporain- CRAC Alsace- Altkirch- Ateliers artistiques pour les enfants en difficulté : 512 €

Enveloppe 70236, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

- Association Générale des Familles- Mulhouse : 12 000 €
- Maison de la Famille du Haut-Rhin- Colmar : 6 100 €
- Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Haut-Rhin- Mulhouse: 6 000 €

Enveloppe 61489, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

Des conventions ou des avenants types seront signés avec les 3 associations ci-dessus.

#### Actions REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

- Aide et Intervention à Domicile- Mulhouse : 5 000 €
- Enfance et Familles d'Adoption- Colmar : 800 €
- Association Centre Socio Culturel de la Vallée de Masevaux : 2 000 €
- Association Gestion du Centre Socio Culturel de Thann : 3 500 €
- Centre Social de Cernay : 1 000 €
- Centre Socio Culturel du Val d'Argent: 3 500 €
- Association Sahel Vert- Wittelsheim : 1 600 €
- Centre Socio Culturel Papin de Mulhouse : 1 000 €
- Pax Centre Socio Culturel Maison pour Tous- Mulhouse : 3 500 €
- Centre Socio Culturel J. Wagner de Mulhouse : 2 000 €
- AFSCO- Ass. Familiale et Sociale Les Côteaux- Mulhouse : 2 000 €
- Centre Socio Culturel Lavoisier de Mulhouse : 505 €
- Association Papyrus- Mulhouse : 1 500 €
- Enfance et Prévention de Colmar- Section Sociale: 2 500 €
- Association Quartier Nord- Colmar : 2 500 €

Enveloppe 84016, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

- Centre Socio Culturel Bel Air de Mulhouse : 1 000 €
- Pax Centre Socio Culturel Maison pour Tous -Mulhouse : 1 000 €
- Centre Socio Culturel J. Wagner de Mulhouse : 3 000 €

- Collège Pfeffel pour l'Ecole Maternelle « Les Hortensias »- Colmar : 250 €
- Collège Pfeffel pour l'Ecole Maternelle « Les Marguerites »- Colmar : 300 €
- Collège Pfeffel pour l'Ecole Maternelle « Les Pâquerettes »- Colmar : 300 €
- Collège Pfeffel pour l'Ecole Maternelle « JJ Waltz »- Colmar : 300 €
- Association Enfance Doller – Masevaux pour le Multi Accueil « La Ribandolle » : 500 €
- Association Générale des Familles- Mulhouse : 1 600 €
- Centre d'Aide par le Travail- Sinclair- Mulhouse : 1 000 €
- Centre Socio Culturel Papin de Mulhouse : 500 €
- Centre intégré de Rixheim -La Passerelle : 1 500 €
- Association Gestion du Centre Socio Culturel de Thann : 1 000 €
- Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin à Colmar : 400 €
- Accueil Enfants Drouot Bab'Ill- Mulhouse : 4 000 €

Enveloppe 61486, programme G022, chapitre 65, nature 6574, fonction 41

Enveloppe 77571, programme G022, chapitre 65, nature 65737, fonction 41

### **PROMOTION DE LA SANTE**

- Mouvement Vie Libre- Section Mulhouse Nord : 460 €

Enveloppe 61483, programme G013, chapitre 65, nature 6574, fonction 42

- Croix Blanche ADA 68 Association Départemental- Fédération Secouristes : 2 500 €

Enveloppe 61489, programme G031, chapitre 65, nature 6574, fonction 51

- Conseil Départemental Croix Rouge Française du Haut-Rhin- Mulhouse : 27 000 €

Enveloppe 182, programme H012, chapitre 65, nature 6574, fonction 58

Des conventions ou des avenants types seront signés avec les 3 associations ci-dessus.

### **PERSONNES HANDICAPEES**

- Association Schizo Espoir- Colmar- organisation d'un cross en mars 2008 : 500 €
- Association Française de Médecine Physique et de Réadaptation à Mulhouse : Organisation du 23<sup>ème</sup> Congrès National en octobre 2008 : 5 000 €

Enveloppe 182, programme H012, chapitre 65, nature 6574, fonction 58

- Association Schizo Espoir- Colmar : 2 000 €
- Association Socio-Culturelle des Sourds du Haut-Rhin- Mulhouse : 1 500 €
- APPART- Mulhouse : 15 000 €
- Traumatisés Crâniens- Mulhouse : 1 500 €

Enveloppe 3826, programme I021, chapitre 65, nature 6574, fonction 52

Des conventions ou des avenants types seront signés avec les 6 associations ci-dessus.

## **PERSONNES AGEES- PREVENTION DE LA DEPENDANCE**

- Alsace Alzheimer 68- Mulhouse : 6 000 €
- ADEIPA-Association Départementale d'Etude et d'Information en faveur des personnes âgées- Mulhouse : 8 500 €
- J.A.L.M.A.L.V.- Association Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie- Haute Alsace : 4 000 €
- Pierre Clément Association- Strasbourg : 1 600 €

Enveloppe 61510, programme I011, chapitre 65, nature 6574, fonction 53

Des conventions ou des avenants types seront signés avec les 4 associations ci-dessus.

## **EQUIPEMENT**

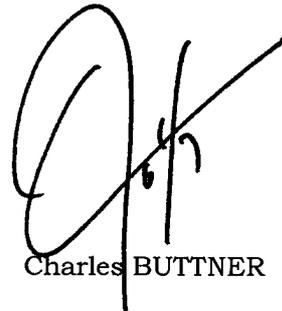
- Traumatisés Crâniens- Strasbourg- Acquisition d'un minibus : 6 000 €
- Association Croix Blanche Wittenheim- Acquisition d'un véhicule sanitaire : 1 900 €

Enveloppe 99574, programme H012, chapitre 20, nature 2042, fonction 50

Une convention type sera signée avec l'Association des Traumatisés Crâniens.

Les conventions ou avenants types seront rédigés selon le modèle adopté par la commission permanente en date du 11 mai 2007. Il vous est proposé d'approuver les documents annexés au présent rapport et de m'autoriser à signer chaque convention et avenant avec les associations bénéficiaires mentionnées ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
au titre de l'année 2008  
en faveur de l' Association THEMIS**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321.

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin

Vu la demande de subvention en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, Direction de la Solidarité sis 100 avenue d'Alsace B.P. 20351 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 6 juin 2008,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

L'Association THEMIS, 36 rue Oberlin 67000 STRASBOURG, représentée par Mme Josiane BIGOT, Présidente habilitée par une délibération du .....en date du.....

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## **I. CADRE D'INTERVENTION**

### **ARTICLE 1 :**

L'Association THEMIS dont la délégation départementale 68 à son siège à Mulhouse, Tour de l'Europe, a pour idée fondatrice, but et objectif, l'accès au droit des enfants et des jeunes.

Elle tend à assumer 3 missions principales :

- l'accueil individuel,
- les actions d'éducation à la citoyenneté et la formation,
- la promotion des droits de l'enfant c'est-à-dire l'utilisation du droit comme outil de socialisation des enfants et des jeunes.

## **ARTICLE 2 :**

Le Département soutient les actions de l'Association par la participation à une partie des dépenses de fonctionnement général de THEMIS.

Par ailleurs le Département du Haut Rhin soutient les actions menées par l'Association en faveur de la défense des enfants victimes par le biais de l'institution d'un administrateur ad hoc : il s'agit des situations où les intérêts de l'enfant sont en contradiction avec ceux de ses parents dans le cadre de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 et du décret n°99-818 du 16 septembre 1999. THEMIS est inscrit sur la liste des administrateurs ad hoc auprès de la Cour d'appel.

Monsieur Jean Louis LORRAIN Président de la Commission de la Solidarité du Conseil Général est le représentant du Département auprès de l'Association, Monsieur Marc SCHITTLY est suppléant.

## **ARTICLE 3 :**

Dans le cadre de l'institution d'un administrateur ad hoc, les aides allouées à l'Association par le Conseil Général sont destinées aux enfants mineurs qui bénéficient d'une désignation d'administrateur ad hoc par un magistrat du département.

L'exercice de la mission par l'Association s'effectue en articulation avec le service de l'aide sociale à l'enfance - ASE - notamment pour les enfants déjà confiés au Président du Conseil Général ; afin de mettre en oeuvre cette articulation, l'Association s'engage, après sa désignation par un magistrat, à vérifier auprès de l'ASE si l'enfant est confié au Département. Dans ce cas, un inspecteur ASE est référent de l'enfant afin de piloter le placement : l'Association interviendra alors auprès des établissements et des familles d'accueils par le biais du service ASE.

L'Association pilote la procédure judiciaire : elle mandate un avocat et assure l'avancée de la procédure ; pendant les étapes de la procédure telles les auditions, expertises, procès, l'Association accompagne l'enfant sur le plan juridique, éducatif et psychologique ; pour les enfants confiés au Département, ces accompagnements sont effectués en articulation avec l'ASE afin d'établir une cohérence avec les suivis en cours. L'Association sollicite au nom de l'enfant des dommages et intérêts ; elle effectue le suivi de la procédure jusqu'à son terme avec le recouvrement des dommages et intérêts et leur gestion jusqu'à la majorité de l'enfant.

Les incidents de procédure et la décision de solliciter le retrait de l'autorité parentale se résolvent par un travail commun à Themis et à l'ASE.

## **ARTICLE 4 :**

En contrepartie d'une participation financière votée chaque année budgétaire par le Conseil général, l'Association s'engage à mettre au profit de la mission ad hoc le personnel pluridisciplinaire spécialisé nécessaire, soit un éducateur, un juriste et un psychologue pour une partie de temps de travail.

## **II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

### **ARTICLE 5 :**

L'accompagnement des mineurs correspond à des accompagnements juridique, psychologique et éducatif ainsi que financier.

- l'accompagnement juridique consiste à expliquer la loi et le déroulement de la procédure en faisant le lien avec l'avocat mandaté. Certains temps forts de la procédure sont particulièrement soulignés (audition, confrontation, procès, question des dommages et intérêts...).

- l'accompagnement psychologique permet de soutenir le mineur dans son évolution affective. Dans ce cadre, il est mené un travail de repérage des besoins spécifiques du mineur afin d'évaluer comment il se situe par rapport au conflit qui conditionne la désignation de l'administrateur ad hoc, par rapport à ses parents, à ses démarches, tous les mineurs n'ayant pas le même parcours.
- l'accompagnement éducatif vise à permettre au mineur de (re)devenir acteur de sa propre vie, de ses propres choix, et cela dans différents domaines (école, loisirs...). Cet accompagnement global ne se cantonne donc pas à la procédure juridique.

**ARTICLE 6 : CONTROLE DE L'ACTIVITE « ADMINISTRATEURS AD'HOC »**

- 1) Au titre des administrateurs ad'hoc, l'Association s'engage à remettre chaque année :
  - un programme d'action
  - un bilan d'activité
- 2) le bilan mettra en évidence l'ensemble des éléments qui permettront d'évaluer en termes quantitatifs la réalisation des obligations de la présente convention.

Le service des administrateurs ad'hoc peut être amené à tout moment à rendre compte du déroulement des missions lorsque celles-ci concernent des enfants relevant de l'ASE.

**III. FINANCEMENT**

**ARTICLE 7 : subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2008 le Département du Haut Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 10 000 Euros. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'Association THEMIS.

Par ailleurs le Département du Haut Rhin soutient la défense des droits des enfants par le biais de l'institution d'un administrateur ad hoc. Le soutien départemental annuel à cette défense s'élève à 72 000 € sur la base de 50 désignations par année. Ce montant pourra être revu selon les désignations de l'Association retracées dans le bilan d'activités.

Le cas échéant, le renouvellement de la subvention annuelle sera concrétisé par la signature d'un avenant.

**ARTICLE 8 : modalités de versement**

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le chapitre 65, Fonction 51, nature 6574 du budget départemental, et virés au compte

N° 42559 00081 21025732807 39 C.C.P. STRASBOURG

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

**ARTICLE 9 : Reddition des comptes, présentation des documents**

L'Association THEMIS s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée

b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,

c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires).

Le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### **IV. CLAUSES GENERALES**

##### **ARTICLE 10 : durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre d'une année.

La durée de validité de l'aide est de 1 janvier au 31 décembre 2008.

##### **ARTICLE 11 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association THEMIS de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association THEMIS n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission

##### **ARTICLE 12 : caducité de la convention (sauf pour les collectivités)**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association THEMIS.

##### **ARTICLE 13 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A ....., le .....

La Présidente

Le Président du Conseil Général

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 06 JUIN 2008

**Centres socio-culturels (F)  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CSC04289	<b>AFSCO - ASS. FAMILIALE ET SOCIALE LES COTEAUX MULHOUSE</b> Action collective "Relation parents-enfants"-REAAP-2008	2 000,00
CSC04283	<b>ASS GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE THANN</b> Projet de soutien à la parentalité	3 500,00
CSC04282	<b>ASSOC.CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA VALLEE DE MASEVAUX</b> Action réseau local- REAAP-2008	2 000,00
CSC04284	<b>CENTRE SOCIAL DE CERNAY</b> Action collective parents enfants-REAAP-2008	1 000,00
CSC04290	<b>CENTRE SOCIO CULT.LAVOISIER</b> Rencontre entre parents autour d'un atelier cuisine-REAAP-2008	505,00
CSC04285	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL DU VAL D'ARGENT</b> Soutien à la parentalité-REAAP-2008	3 500,00
CSC04280	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL ILLZACH</b> Projet un soleil pour tous -2008	2 500,00
CSC04286	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL PAPIN</b> Action collective- module Papin- REAAP-2008	1 000,00
CSC04281	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL PAPIN</b> Action "Manger et bouger pour bien grandir"	650,00
CSC04288	<b>CENTRE SOCIO-CULTUREL J.WAGNER</b> Action collective "Avec les Parents"- REAAP-2008	2 000,00
CSC04287	<b>PAX CENTRE SOCIO CULTUREL MAISON POUR TOUS</b> Action "Bien dans sa tête, bien dans son corps, mieux dans sa vie"- REAAP-2008	3 500,00
<b>Total</b>		<b>22 155,00</b>

**Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04533	<b>ADEIPA-ASSOC.DEPART.D'ETUDE ET INFORMATION EN FAVEUR DES DES PERSONNES AGEES</b> Formation des bénévoles pour animations en EHPAD- 2008	8 500,00
FAS04545	<b>AIDE et INTERVENTION DOMICILE</b> Projet "Estime de Soi. Pour une vie pleine de Couleurs"-2008	5 000,00
FAS04529	<b>ALSACE ALZHEIMER 68 (ASS.)</b> Subvention de fonctionnement- 2008	6 000,00
FAS04567	<b>APPART</b> Subvention de fonctionnement 2008	15 000,00
FAS04566	<b>ASSOCIATION FRANCAISE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION</b> Organsiation du 23ème Congrès National du 23 au 25 octobre 2008	5 000,00
FAS04547	<b>ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES</b> Subvention de fonctionnement -2008	12 000,00
FAS04601	<b>ASSOCIATION QUARTIER NORD</b> Animations parents-enfants-REAAP-2008	2 500,00
FAS04597	<b>ASSOCIATION SAHEL VERT</b> Action collective banque alimentaire- REAAP -2008	1 600,00
FAS04585	<b>ASSOCIATION SCHIZO ESPOIR</b> 5ème Journées Francophones de la Schizophrénie- Cross - Mars 2008	500,00
FAS04586	<b>ASSOCIATION SCHIZO ESPOIR</b> Subvention de fonctionnement - 2008	2 000,00
FAS04599	<b>ASS.PAPYRUS MULHOUSE</b> Rencontres débat autour du thème "Etre parent, c'est quoi pour nous"- REAAP-2008	1 500,00
FAS04605	<b>CENTRE DE RENCONTRE &amp; DE FORMATION "LA PETITE VIGNE"</b> Action ateliers collectifs-bénéficiaires RMI- 2008	2 000,00
FAS04569	<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL CROIX-ROUGE FRANCAISE DU HAUT- RHIN</b> Subvention de fonctionnement- 2008	27 000,00
FAS04508	<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASS. FAMILIALES LAIQUES DU HAUT-RHIN</b> Subvention de fonctionnement- 2008	6 000,00
FAS04604	<b>CRAC ALSACE</b> Ateliers artistiques pour enfants en difficulté-2008	512,00
FAS04564	<b>CROIX BLANCHE ADA 68 ASSOC.DEPART.FED.SECOURISTES</b> Subvention de fonctionnement -2008	2 500,00
FAS04596	<b>ENFANCE &amp; FAMILLES D'ADOPTION</b> Action coll. pour parents d'adolescents-2008	800,00
FAS04600	<b>ENFANCE &amp; PREVENTION DE COLMAR- SECTION SOCIALE</b> Action collective en direction des parents-REAAP-2008	2 500,00
FAS04595	<b>ENTRAIDE ENTRE LES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE ETAT HAUT RHIN</b> Subvention complémentaire de fonctionnement -2008	1 500,00
FAS04524	<b>J.A.L.M.A.L.V. ASS.JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE HAUTE ALSACE</b> Subvention de fonctionnement + organisation de la rencontre régionale- 2008	4 000,00
FAS04519	<b>MAISON DE LA FAMILLE DU HAUT-RHIN</b> Subvention de fonctionnement 2008	6 100,00

FAS04593	<b>PIERRE CLEMENT (ASSOCIATION)</b> Subvention de fonctionnement -2008	1 600,00
FAS04589	<b>REAGIR NETTOYAGE ESPACES VERTS SARL</b> Projet "Potager Collectif"	2 000,00
FAS04510	<b>SOCIO-CULTURELLE DES SOURDS DU HAUT RHIN (ASSOCIATION)</b> Subvention de fonctionnement -2008	1 500,00
FAS04591	<b>THEMIS BUREAUX MULHOUSE/STRASBOURG</b> Subvention de fonctionnement - 2008	10 000,00
FAS04592	<b>THEMIS BUREAUX MULHOUSE/STRASBOURG</b> Mission spécifique d'Administrateur ad'hoc-2008	72 000,00
FAS04550	<b>CENTRE DE DOCUMENTATION &amp; D'INFORMATION DES FEMMES ET DES FAMILLES</b> Permanences délocalisées-2008	6 191,00
FAS04537	<b>Traumatisé craniens</b> Subvention de fonctionnement -2008	1 500,00
<b>Total</b>		<b>207 303,00</b>

**Associations ou organismes relevant de l'action sociale (E)  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IAS04223	<b>ASSOCIATION CROIX BLANCHE WITTENHEIM</b> achat d'un véhicule sanitaire	0,00		1 900,00
IAS04227	<b>Traumatisé craniens</b> Acquisition d'un minibus-2008	0,00		6 000,00
<b>Total</b>				<b>7 900,00</b>

Service de Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 06 JUIN 2008

**Protection Maternelle, Infantile et Promotion de la Santé  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PMI04395	<b>ACCUEIL ENFANTS DROUOT BAB'ILL</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	4 000,00
PMI04417	<b>ACCUEILLIR LA VIE</b> Animation en salle d'attente pendant les consultations PMI	800,00
PMI04416	<b>AFSCO - ASS. FAMILIALE ET SOCIALE LES COTEAUX MULHOUSE</b> Animation en salle d'attente lors des consultations PMI	6 700,00
PMI04409	<b>ASS GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE THANN</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 000,00

PMI04402	<b>ASS.ENFANCE DOLLER MASEVAUX</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	500,00
PMI04393	<b>ASS.ENFANCE EVEIL HORBOURG WIHR</b> Animation en salle d'attente de l'Espace Solidarité Colmar Vallée	600,00
PMI04392	<b>Association Européenne pour la Musique à l'Hopital</b> Animation musicale en salle d'attente	1 240,00
PMI04405	<b>ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 600,00
PMI04406	<b>CAT - CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL SINCLAIR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 000,00
PMI04408	<b>CENTRE INTEGRE DE RIXHEIM - LA PASSERELLE</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 500,00
PMI04396	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL BEL AIR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 000,00
PMI04407	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL PAPIN</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	500,00
PMI04398	<b>CENTRE SOCIO-CULTUREL J.WAGNER</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	3 000,00
PMI04413	<b>COLLEGE PFEFFEL - COLMAR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	300,00
PMI04412	<b>COLLEGE PFEFFEL - COLMAR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	250,00
PMI04414	<b>COLLEGE PFEFFEL - COLMAR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	300,00
PMI04415	<b>COLLEGE PFEFFEL - COLMAR</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	300,00
PMI04410	<b>ECOLE DES PARENTS &amp; EDUCATEURS DU HAUT-RHIN</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	400,00
PMI04391	<b>MOUVEMENT VIE LIBRE SECTION MULHOUSE NORD</b> Aides aux malades alcooliques	460,00
PMI04397	<b>PAX CENTRE SOCIO CULTUREL MAISON POUR TOUS</b> Action pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité	1 000,00

Total	26 450,00
-------	-----------